

Compte rendu du SNUipp-FSU
du Comité Technique Académique
du vendredi 15 janvier 2016



Comme chaque année, ce Comité Technique Académique avait pour vocation, sur le volet 1er degré, à répartir entre les 3 départements les 15 postes alloués à l'Académie de Limoges lors du Comité Technique Ministériel du 17 décembre 2015.

La réunion a commencé par un état des lieux de la démographie scolaire et de son évolution ainsi que l'évolution des moyens et leur utilisation.

Evolution des effectifs :

	Prév R2012	Const R2012	VarP/C R 2012	Prév R2013	Const R2013	VarP/C R 2013	Prév R2014	Const R2014	VarP/C R 2014	Prév R2015	Const R2015	VarP/C R 2015	Prév R2016	Var R2015/R2016	Var R2014/R2016
Académie	57488	57689	201	57613	57568	-45	57863	57686	-177	57775	57344	-431	56606	-738	-1080
Corrèze	18759	18888	129	18888	18893	5	18955	18912	-43	18901	18649	-252	18353	-296	-559
Creuse	8648	8672	24	8535	8615	80	8623	8518	-105	8500	8442	-58	8252	-190	-266
Haute Vienne	30081	30129	48	30190	30060	-130	30285	30256	-29	30374	30253	-121	30001	-252	-255

Evolution des moyens :

	R2013	R2014	R2015	R2016	Var R2014/R2016
Académie	+20	+13	+3	+15	+31
Corrèze	+6	+3	+2	0	+5
Creuse	+1	0	-9	0	-9
Haute Vienne	+13	+10	+10	+15	+35

Le Recteur a proposé de répartir les 15 postes supplémentaires de la façon suivante :

- +15 postes en Haute Vienne
- 0 en Corrèze
- 0 en Creuse

Si compte tenu de la baisse des effectifs, cette dotation académique peut paraître favorable, elle est à relativiser par le poids de la mise en œuvre des 10 jours de décharge pour les directeurs des écoles à 2 classes : le Recteur l'évalue approximativement à 15 postes.

On peut noter que la Corrèze qui pourrait mettre en œuvre un protocole de ruralité est assurée du maintien des emplois malgré une baisse attendue de 296 élèves. Pour mémoire, la Creuse dans la même situation s'était vue retirer dans un premier temps 9 emplois pour 18 élèves de moins attendus. Après restitution de 5 emplois, elle n'en avait finalement perdu "que" 4...

Si le maintien du nombre d'emplois en Corrèze et en Creuse laisse envisager des marges de manœuvre compte tenu des baisses démographiques annoncées, elles seront en réalité très minces du fait des décharges pour les directeurs 2 classes.

Evolution du taux d'encadrement :

	P/E R2011	P/E R2012	P/E R2013	P/E R2014	P/E R2015	Prev P/E 2016	Var P/E R2014/R2015	Var P/E R2011/R2016
Académie	5.50	5.35	5.41	5.42	5.46	5.56	+0.04	0,21
Corrèze	5.67	5.49	5.55	5.56	5.67	5.76	+0.11	0,27
Creuse	6.56	6.44	6.49	6.57	6.53	6.68	-0.04	0,24
Haute Vienne	5.08	4.95	5.01	5.00	5.04	5.13	+0.04	0,18

On note que seule la Creuse a vu son taux d'encadrement reculer à la rentrée 2015.

Les propositions de répartition conduisent retrouver pour la première fois du quinquennat un taux d'encadrement qui est supérieur à 2011, dernière rentrée du quinquennat Sarkozy. Si la dotation peut paraître déséquilibrée au regard des baisses démographiques, on note que le choix sert à "lisser" l'évolution du taux d'encadrement sur plusieurs années.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour indiquer que, depuis le début du quinquennat, contrairement aux annonces, les dispositifs nouveaux prévus par la loi de Refondation se sont mis en place aux dépens des effectifs par classe, du remplacement, de la formation ou de l'aide aux élèves en difficultés. Le Recteur le reconnaît et admet que ce sont les rentrées 2016 et 2017 qui vont réellement produire un effet réel sur le fonctionnement des écoles.

Le Recteur a indiqué ne pas vouloir supprimer de postes en Corrèze et en Creuse à la rentrée 2017 et qu'il souhaitait allouer les moyens créés dans l'Académie à la Haute Vienne.

	Effectifs	Nombre de PDMQDC	ratio	Nombre de moins de 3 ans	ratio	Total postes dispositifs nouveaux
Académie	57344	31	1 pour 1849 é	18	1 pour 3185 é	49
Corrèze	18 649	12.5	1 pour 1492 é	11	1 pour 1695 é	23.5
Creuse	8 442	3	1 pour 2814 é	0	0	3
Haute Vienne	30 253	15.5	1 pour 1951 é	7	1 pour 4322 é	22.5

Le SNUipp-FSU est intervenu pour indiquer que la faiblesse du nombre de dispositifs n'est pas de nature à améliorer la réussite de tous les élèves compte tenu du peu d'élèves concernés, d'autant que ces créations se sont le plus souvent faites en supprimant les moyens alloués au RASED.

Ces dispositifs sont parfois annoncés comme la réponse à la difficulté scolaire des élèves "qui ne doivent plus redoubler" : on ne peut que constater que la réponse n'est pas à la hauteur. Cette réalité est particulièrement criante en Creuse.

Le SNUipp-FSU a rappelé que ces dispositifs, définis par des circulaires spécifiques et très contraignantes, sont inopérants en milieu rural. Le SNUipp-FSU a demandé des aménagements adaptés aux territoires. Le Recteur souhaite le maximum d'adaptation aux besoins exprimés.

Le SNUipp-FSU a demandé une cartographie par commune de la part des catégories socio-professionnelles défavorisées ou des faibles revenus par habitants pour permettre d'affecter les moyens spécifiques en directions des publics les plus défavorisés pour tenter de casser les déterminismes sociaux. Le Recteur y est favorable et demande à ses services de réaliser l'étude.

Le SNUipp-FSU a demandé si l'un des départements de l'Académie était concerné par l'un ou plus des 76 postes sortis de la dotation nationale et réservés à la mise en place de dispositifs autistes et pour les classes européennes ou internationales. Le Recteur a indiqué que l'Académie n'était pas concernée.

Par ailleurs, suite aux questions répétées du SNUipp-FSU sur les questions de mutation des personnels 1er degré, le Recteur s'est engagé à faire toute la transparence sur les opérations de mutations (calibrage, recrutement...) et à réunir un groupe de travail académique tel que le SNUipp-FSU l'avait obtenu. Ce groupe de travail avait alors permis d'augmenter considérablement le volume de mutations. L'UNSA Education a dit s'opposer à "favoriser les mutations d'un département », quand ce groupe de travail servait au respect des barèmes...

Par ailleurs, compte tenu des surnombres académiques (50), le Recteur s'est engagé à avoir une politique relative aux temps partiels sur autorisation plus favorable aux personnels. Le SNUipp-FSU qui s'est battu dans les 3 départements pour permettre aux collègues de faire valoir leur droit s'en félicite.